



L'Université de Zurich cherche à pourvoir une

**Chaire de droit pénal, droit de la procédure pénale et droit pénal international ou économique**

à partir du 1<sup>er</sup> août 2023 ou à une date à convenir.

Nous recherchons une personne dont les recherches se concentrent sur le droit pénal international (droit pénal international, droit pénal européen ou droit régissant l'entraide judiciaire) ou le droit pénal économique (matériel ou procédural). La personne recherchée doit être en mesure d'attester de ses qualifications par une thèse de doctorat remarquable et, dans le cadre d'une candidature à une Chaire de professeur-e ordinaire ou extraordinaire, par une thèse d'habilitation ou des qualifications académiques équivalentes.

La Chaire professorale fait partie du groupe spécialisé droit pénal. Les personnes candidates doivent être en mesure d'enseigner le droit pénal et le droit de la procédure pénale suisses en allemand. Elles doivent au moins comprendre parfaitement le français et être capables d'enseigner dans leur spécialisation en anglais.

Les détails se trouvent ci-après.

Veuillez soumettre votre dossier de candidature conformément au profil requis [en ligne](#) avant le 26 octobre 2022. Le cas échéant, l'envoi de publications et d'un plan de recherche concernant vos spécialisations sous forme imprimée vous sera demandé ultérieurement.

Le Prof. Dr Marc Thommen (marc.thommen@rwi.uzh.ch), membre compétent de la Commission des nominations, se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

**Profil requis**

La Chaire professorale doit être occupée par une personne justifiant d'un parcours exceptionnel en droit pénal international ou économique. La personne recherchée doit être en mesure d'attester de ses qualifications par une thèse de doctorat remarquable et, dans le cadre d'une candidature à une Chaire de professeur-e ordinaire ou extraordinaire, par une thèse d'habilitation ou des qualifications académiques équivalentes.

Outre son domaine de recherche, la nouvelle ou le nouveau titulaire de la Chaire doit impérativement être en mesure d'enseigner et de participer aux examens dans le domaine du droit pénal et du droit de procédure pénale suisses. La Chaire doit donc être occupée de préférence par une personne qui connaît le droit pénal suisse ou qui, grâce à ses qualifications et son expérience professionnelle, est en mesure de garantir qu'elle pourra rapidement être intégrée au groupe spécialisé droit pénal dans ce domaine. Dans le cas d'excellentes candidatures provenant de pays étrangers, il est possible de prévoir une période d'adaptation de deux semestres. La personne doit toutefois montrer qu'elle étudiera immédiatement et de manière approfondie les domaines principaux du droit pénal suisse.

Dans la mesure où trois langues officielles de la Suisse sont utilisées dans l'enseignement et dans les textes législatifs, la personne recherchée doit, outre l'allemand, au moins comprendre parfaitement le français. Au vu des nombreuses coopérations de la Faculté de droit avec des universités étrangères, ainsi que des échanges d'étudiant-e-s, la maîtrise de l'anglais et idéalement la capacité à enseigner et à participer à des examens en anglais sont souhaitables.

Comme les cours de droit pénal sont dispensés à de grands groupes pouvant rassembler jusqu'à 300 personnes, d'excellentes compétences pédagogiques et un minimum d'expérience dans l'enseignement sont indispensables.



La volonté de participer activement à l'administration autonome académique est souhaitée. Ceci signifie notamment qu'un engagement dans le groupe spécialisé droit pénal est attendu. La personne recherchée encadrera également une équipe composée d'un ou plusieurs équivalent(s) temps plein et doit donc disposer des compétences nécessaires à cet égard.

L'appel à candidatures est *open rank*. Selon son niveau de qualification, la personne recherchée occupera cette Chaire en qualité de professeur-e ordinaire ou extraordinaire, ou de professeur-e assistant-e avec *tenure track*. Le taux d'occupation de ce poste est à définir. Un taux d'occupation de 100% doit être réparti entre une ou plusieurs personne(s). Il n'est possible de présenter sa candidature que pour un poste à temps plein. On invitera toutefois les personnes candidates à indiquer si elles sont ouvertes à un poste à temps partiel et, si tel est le cas, à préciser le taux d'occupation envisagé (entre 20% et 80%).

L'Université de Zurich cherche à augmenter la représentation féminine, tant dans la recherche que dans l'enseignement, et invite expressément toutes les femmes qualifiées en la matière à se porter candidates.

### **Informations complémentaires concernant le dossier de candidature**

Veillez joindre les documents suivants à votre dossier :

- Lettre de motivation,
- Curriculum vitae,
- Certificats, en particulier ceux qui concernent les diplômes universitaires requis,
- Liste des publications, conférences et cours,
- Évaluations des cours,
- Aperçu des fonds de tiers éventuellement obtenus,
- Aperçu des éventuelles formations continues didactiques universitaires,
- Aperçu de votre collaboration dans l'administration autonome académique.